



maison genevoise
des médiations

Rapport d'activité 2018

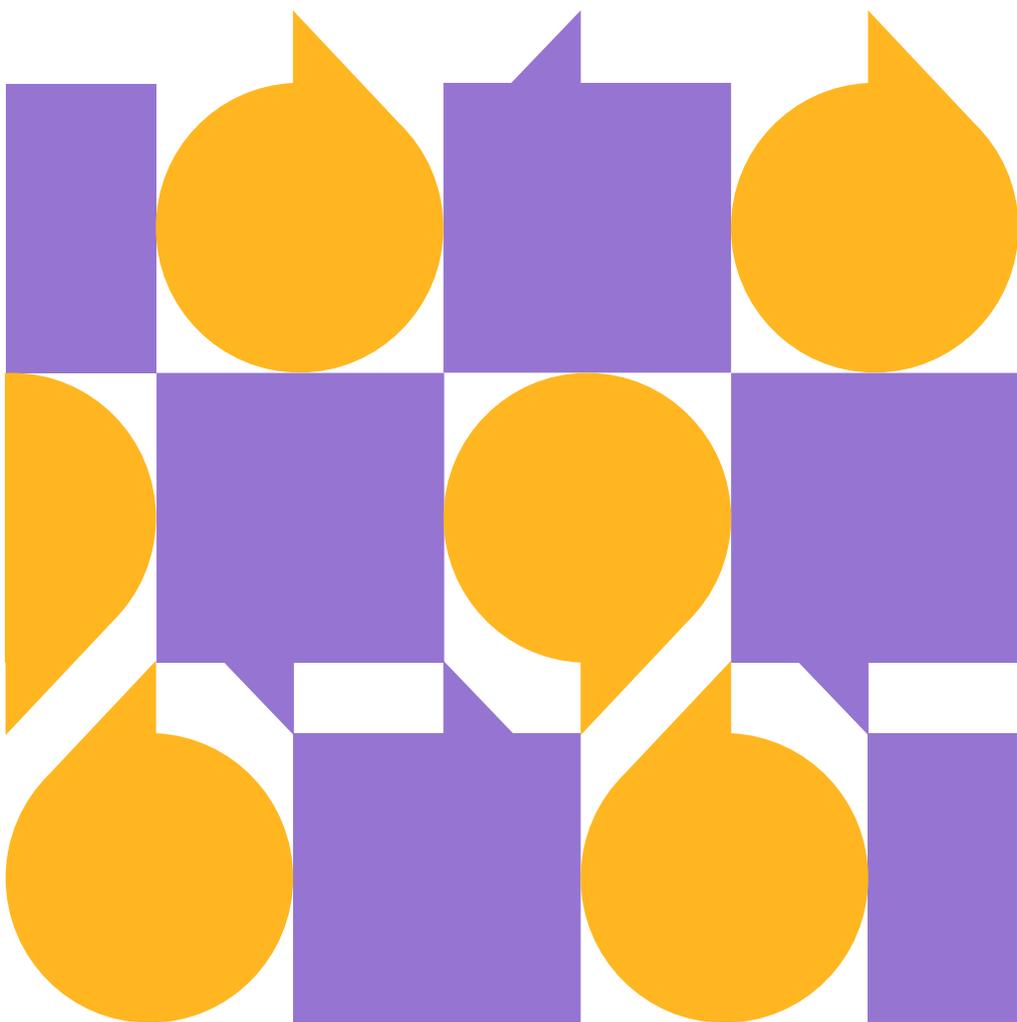


Table des matières

Billet du Président.....	4
Maison genevoise des médiations (mgem).....	6
Entretiens de médiation.....	7
Données statistiques.....	7
Demandes de médiation.....	13
Formation.....	14
Perspectives 2019.....	15
Comptes 2018.....	17

1. Billet du Président

Le caractère volontaire d'une médiation inscrit implicitement les personnes en désaccord dans un espace de dialogue réaliste et résolument optimiste: ces personnes s'adressent à la maison genevoise des médiations (mgem) pour rechercher ensemble des solutions à leurs conflits interpersonnels actuels.

Le choix de s'engager dans un processus de médiation intervient le plus souvent dans une période de crise, mais il est indispensable de souligner que cette démarche permet à ses acteurs d'investir avant tout l'opportunité des changements qu'elle suppose.

2018 a été une année très positive en ce qui concerne nos pratiques de médiation. En effet, notre activité, tous champs de médiation confondus, a augmenté d'environ 25 %, que ce soit pour les nouvelles demandes de médiation ou pour le nombre de séances dévolues à chacun de ces processus. Cela équivaut donc à une augmentation de 10 % de l'évolution des médiations déjà observées en 2017 (+15%). Cette augmentation significative est sans doute liée aux nombreux efforts réalisés pour favoriser la visibilité de la mgem à Genève, notamment à l'appui des différentes festivités organisées dans le cadre des 20 ans de la mgem l'année passée.

Ce renouveau confirme que la médiation a le vent en poupe et, dans ce sens, la mgem souhaite encore recruter deux à trois nouveaux collaborateurs-trices lors de ces deux prochaines années, afin de renforcer l'équipe, mais également d'anticiper une probable nouvelle augmentation des demandes de médiation et ainsi de continuer à proposer une co-médiation idéalement mixte.

Pour accompagner cet élan très positif, la mgem a aussi décidé en 2018 de travailler toute sa ligne graphique afin d'actualiser ses prestations: site internet, plaquette de présentation et cartes de visite des médiatrices et médiateurs. Notre nouveau site est fonctionnel depuis début janvier 2019. Allez visiter notre site www.mgem.ch!

J'en profite pour remercier Sophie Jatton, graphiste indépendante, dont la créativité et la rigueur ont été précieuses.

L'année 2018 a également permis de renforcer la visibilité de notre association de médiation: nous avons participé à un reportage de M. Yves Godel pour l'émission Mise au Point de la RTS1 qui sera diffusée en janvier 2019. Un journaliste, M. Simon Corthay de la RSR nous a également sollicités pour son émission de radio Vacarme et enfin un groupe d'étudiants de la Haute école de travail social (HETS) nous ont

inclus à leur travail de recherche de Bachelor sur le thème de la prévention du Burn-out au travail. De plus, un médiateur et une médiatrice ont contribué à la publication d'un ouvrage paru en 2018 intitulé l'« Arbitrage, médiation et autres modes pour résoudre les conflits autrement » avec l'article « La co-médiation; un outil au service des médiateurs ». Ce livre a été coordonné par la commission ADR (Alternative Dispute Resolution) de l'Ordre des Avocats du canton de Genève. Nous restons convaincus que de tels soutiens à la promotion de nos activités sont indispensables à l'évolution de la médiation et du rayonnement de la mgem.

Dans la même perspective, en 2018, la mgem a aussi participé à l'organisation de festivités, conférences et autres activités culturelles qui seront proposées dans le cadre de l'anniversaire des 90 ans de la section genevoise de la ligue suisse des droits de l'Homme au début de l'année 2019.

Je tiens ainsi encore une fois à souligner l'esprit créatif, engagé et participatif qui anime l'équipe des médiateurs-trices: un merci sincère aux membres du Bureau pour leur engagement sans faille renouvelé année après année et également à notre indispensable secrétaire-coordinatrice, Madame Coralie Blandenier, dont la qualité de travail et surtout d'écoute sont remarquables.

Enfin, 2018 a confirmé le soutien que nous rencontrons depuis plusieurs années de la part de nos autorités. Nous avons obtenu de l'Etat de Genève la poursuite d'une aide financière pour une période de quatre ans, soit de 2018 à 2021. Cette reconnaissance nous encourage dans notre action et nous permettra surtout de renforcer notre engagement en faveur de la médiation, dans le but de la rendre accessible à tout un chacun, même en période d'austérité financière.

Nous souhaitons ainsi remercier tout particulièrement le Département de la Cohésion Sociale (DCS) et son Conseiller d'Etat, Monsieur Thierry Apothéloz, de sa confiance.

Pour conclure, encore un énorme bravo à toute l'équipe de médiateurs et médiatrices pour leur motivation constante et croissante, ainsi qu'à notre superviseur, Monsieur Jean-Dominique Michel, et à notre trésorière, Madame Francine Duparc.

Montrons-nous donc proactifs et optimistes, en transformant des situations de crise en opportunités de changement et souhaitons une longue vie à la maison genevoise des médiations.

Bruno Munari
Président

2. Maison genevoise des médiations (mgem)

Depuis sa création en 1997, la maison genevoise des médiations et son équipe de médiateurs-trices offrent à toutes les personnes confrontées à une situation conflictuelle, un lieu de communication et d'échange.

Les champs de médiation proposés concernent le domaine familial, pénal, social et le domaine relatif aux conflits interpersonnels au travail.

La maison genevoise des médiations fait partie de la Fédération Genevoise MédiationS (FGeM) et ses médiateurs sont au bénéfice d'une formation de base à la médiation d'un minimum de 200 heures, reconnue par la FSM (Fédération suisse des médiateurs), ainsi que d'une spécialisation en médiation familiale. Ils ont également obtenu le titre de « médiateur ASMF » octroyé par l'Association Suisse pour la Médiation Familiale et qui exige une formation continue annuelle et rigoureuse.

Fonctionnement de la maison genevoise des médiations

Composition du Bureau en 2018

Bruno Munari (Président)
Philippe Schneider (Vice-Président)
Léna Bernard (depuis novembre 2018)
Anne-Carole Dawance Aubert (jusqu'en septembre 2018)
Maria Fuchs Castro (membre)
Nathalie Favre (membre)
Jean-Louis Nicou (membre)

Les médiatrices et médiateurs

Léna Bernard (depuis novembre 2018)
Anne-Carole Dawance Aubert (jusqu'en septembre 2018)
Nathalie Favre
Maria Fuchs Castro
Bruno Munari
Jean-Louis Nicou
Philippe Schneider

Secrétariat, coordination

Coralie Blandenier

L'équipe est supervisée par M. Jean-Dominique Michel.

Comptabilité et trésorerie

Francine Duparc Mollier, comptable externe

Les formateurs

Bruno Munari
Jean-Louis Nicou
Philippe Schneider

3. Entretiens de médiation

Dans un lieu accueillant et neutre, les médiateurs favorisent la reprise du dialogue afin que les personnes en conflit trouvent une solution individualisée à leurs problèmes, leur permettant ainsi de sortir de la situation de crise. Le non-jugement, le respect, l'ouverture et la créativité sont autant de balises qui guident l'intervention des médiateurs.

En partant des vécus personnels, la médiation permet d'avancer dans la compréhension de soi-même et la perception de l'autre pour aboutir à des propositions et des solutions adaptées à la vie quotidienne, aux besoins propres et à la situation de chacun.

En fonction de la problématique, des entretiens individuels préalables peuvent être organisés dans un premier temps.

Les entretiens de médiation ont lieu en co-médiation (en règle générale, sauf rares exceptions, un homme et une femme).

Données statistiques

En 2018, 74 nouvelles situations de médiation ont été traitées à la mgem. Ces 74 situations, auxquelles s'ajoutent 29 médiations commencées l'année précédente, ont donné lieu à 295 séances de médiation en 2018.

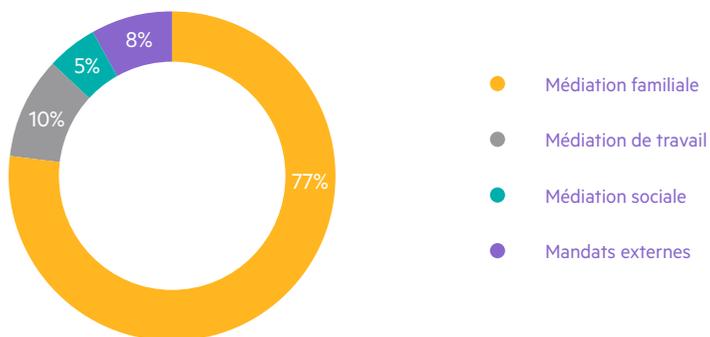
Sur les 74 nouvelles demandes de médiation, 57 sont des demandes de médiation familiale, ce qui représente 77 % de notre activité, 7 sont des médiations du travail (10 %), 4 sont des médiations sociales (5 %) et 6 des mandats externes (8 %).

Evolution des situations et des séances de médiation 2014-2018

L'année 2018 est marquée par une hausse des nouvelles situations, mais surtout par un nombre record de séances. Cela est dû, en partie, par la généralisation des entretiens préalables dans le champ principal de la médiation familiale et aussi par la complexité croissante des situations que nous recevons en lien avec un cadre légal plus contraignant. Le temps d'élaboration pour des accords, pour des conventions ou des requêtes est plus important. Avec 4 séances en moyenne par situation, on peut s'apercevoir que la médiation est un processus qui reste efficace et rapide.

Graphique comparatif

PROPORTION PAR DOMAINE DE MÉDIATION 2018 (SITUATIONS)



COMPARATIF SITUATIONS / SÉANCES 2014-2018



La médiation familiale, c'est :

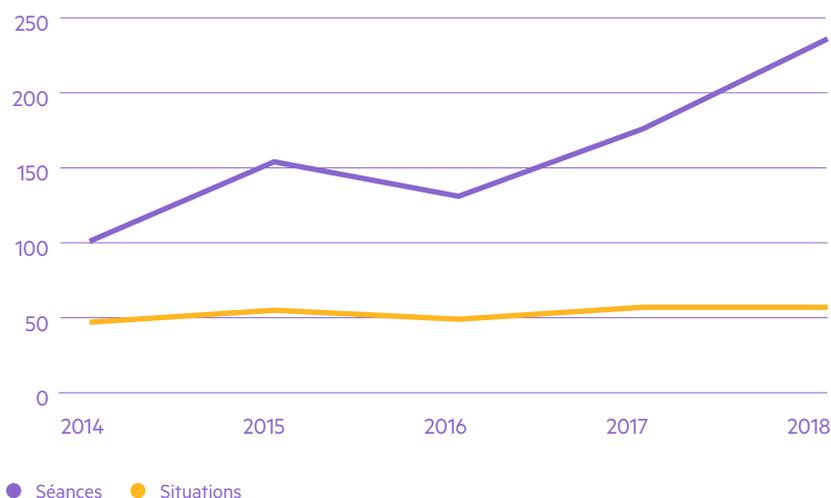
- Un entretien préalable individuel
- Des entretiens communs avec une médiatrice et un médiateur
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

Les demandes de médiation familiale concernent la plupart du temps des couples désirant trouver une entente avant leur séparation ou leur divorce. Il arrive également que la médiation soit proposée par le Tribunal (TPI/TPAE). Dans d'autres situations, il peut s'agir de grands-parents désirant régler un conflit avec leurs petits-enfants, de frères et sœurs majeurs ayant à traiter de leurs relations personnelles ou à négocier un partage successoral, ou encore de parents voulant discuter avec un adolescent ou un enfant majeur de relations personnelles et/ou financières.

Statistiques

En 2018, il y a eu 57 nouvelles situations de médiation familiale auxquelles il faut ajouter 26 médiations ayant débuté sur l'exercice précédent et qui se sont poursuivies en 2018. Le total de ces médiations a donné lieu à 237 séances.

EVOLUTION DE LA MÉDIATION FAMILIALE 2014-2018



La médiation du travail, c'est :

- Un entretien préalable individuel
- Des entretiens communs avec deux médiateurs
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

La médiation se réalise soit au sein d'équipes comprenant plusieurs personnes, soit entre deux protagonistes d'un conflit dans le cadre de leur travail.

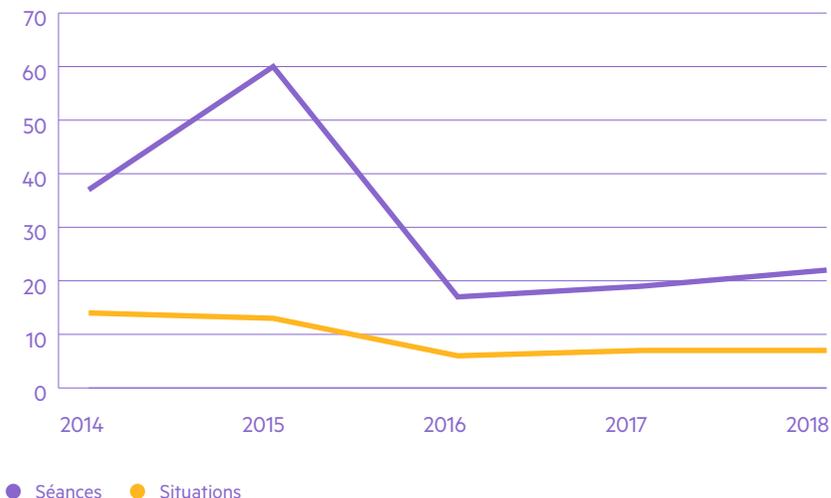
Les demandes émanent en général d'entreprises ou d'associations dont certaines avec lesquelles nous avons conclu des contrats de partenariat d'organe externe de médiation.

Il est important de souligner que le médiateur ne donnera à l'employeur des informations relatives au contenu de la médiation qu'avec l'accord des personnes impliquées.

Statistiques

En 2018, il y a eu 7 nouvelles situations de médiation du travail (l'une d'entre elles a été annulée avant la première séance). Il faut ajouter 2 médiations ayant débuté sur l'exercice précédent et qui se sont poursuivies en 2018. Le total de ces médiations a donné lieu à 22 séances.

EVOLUTION DE LA MÉDIATION DU TRAVAIL 2014-2018



La médiation sociale, c'est :

- Un entretien individuel préalable
- Des entretiens communs avec deux médiateurs
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

La médiation sociale recouvre les problèmes liés à la vie en communauté et/ou en collectivité.

La demande de médiation parvient souvent à la maison genevoise des médiations directement par les personnes qui vivent un conflit, mais parfois aussi sur recommandation des régies ou de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers.

Statistiques

En 2018, il y a eu 4 nouvelles demandes de médiation sociale. A cela s'ajoute une médiation commencée en 2017. Ces 5 médiations ont engendré 14 séances de médiation.

EVOLUTION DE LA MÉDIATION SOCIALE 2014-2018



Durant toute l'année, le secrétariat répond régulièrement à des appels pour des demandes de médiation entre voisins via les régies ou directement par les personnes concernées, mais les médiations n'ont pas souvent lieu. La responsabilité incombe le plus souvent aux pratiques des régies. Ces dernières proposent la médiation (imposent avec un chantage à la résiliation de bail parfois...) en ultime recours et en bout de processus, mais sans participer même partiellement au financement de la médiation. Ce point essentiel est maintenant repris systématiquement lorsque nous pouvons présenter notre travail dans les régies ou les fondations immobilières.

Mandats externes

Trois de nos médiateurs (trices) sont personnellement mandatés(es) pour pratiquer des médiations qui se déroulent à la maison genevoise des médiations, toutefois selon les règles définies par les mandataires. Ces médiations sont déléguées par une autorité (en matière pénale mineur et pénale majeur) ou par un mandataire (Ville de Genève, entreprise privée).

Médiation pénale pour mineurs

En 2018, 3 situations ont été déléguées aux deux médiateurs pénaux assermentés de la mgem reconnus par le Tribunal des mineurs. Ces 3 situations ont donné lieu à 15 séances.

Ville de Genève

Un des médiateurs de la mgem effectue des médiations pour la Ville de Genève. Cette année, la Ville de Genève a délégué une situation de médiation qui a donné lieu à 2 séances.

Entreprises privées

Un de nos médiateurs est accrédité comme médiateur externe auprès de 2 entreprises privées. Il a reçu de celles-ci 2 mandats qui ont donné lieu à 5 séances.

Statistiques

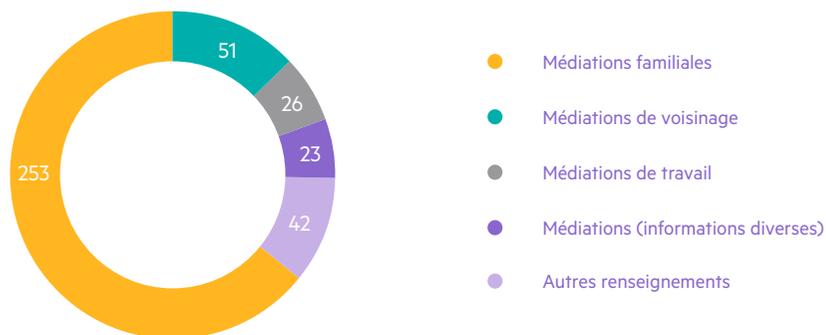
En résumé, les nouveaux mandats externes ont concerné 3 situations de médiation pénale pour mineurs qui ont donné lieu à 15 séances de médiation et 3 médiations du travail qui ont engendré 7 séances de médiation.

4. Demandes de médiation

Dans la mesure où la majorité des demandes de médiation est faite par téléphone, l'accueil téléphonique nécessite de la patience et des échanges au-delà de la prise de rendez-vous. Les interlocuteurs, souvent découragés, en colère, tristes, voire en détresse ou animés d'autres sentiments, ont besoin d'exprimer ce qu'ils vivent et de comprendre ce qu'est la médiation. Ce premier pas est souvent difficile pour eux et cette écoute les rassure, de même que les renseignements qu'ils reçoivent. Ils ne connaissent souvent pas ou peu la médiation. Un échange ouvert leur permet alors d'entrer dans le processus de médiation ou de décider de solliciter un autre relais (ex : permanences juridiques, thérapie de couple, etc.).

A ces demandes s'ajoutent celles qui parviennent à la mgem par mail, par courrier ou par téléphone directement aux médiateurs-trices. Ces demandes, outre les demandes des particuliers, émanent d'instances professionnelles, comme le TPI, le TPAE, le Tribunal des mineurs, le SPMi, les entreprises et associations genevoises ou des cantons voisins, ainsi que des régions.

TÉLÉPHONES REÇUS (395 DEMANDES DE MÉDIATIONS EN 2018)



5. Formation

Les sensibilisations à la médiation

Les modules de sensibilisation, d'une durée de 12 heures, s'articulent autour de deux objectifs bien définis :

- permettre à des personnes intéressées à la médiation de comprendre ce qu'est la posture de médiateur, de découvrir ce que recouvre et comment s'organise un processus de médiation et, éventuellement, de poursuivre une formation approfondie. En effet, nos sensibilisations sont reconnues par les divers instituts de formation à la médiation comme un pré-requis pour une inscription.
- donner la possibilité à des professionnels du monde du droit, de la pédagogie, des ressources humaines, de la santé, de la famille et du social d'identifier et de comprendre la complémentarité des outils de la médiation avec leur pratique professionnelle quotidienne.

En 2018, nous avons donné 2 sensibilisations généralistes à la médiation. Lors de ces deux sensibilisations, nous avons accueilli 11 travailleurs sociaux hors-murs de la ville de Vernier et 2 personnes du monde de l'entreprise. Deux sensibilisations généralistes ont dû être annulées en avril et en novembre, faute de réunir suffisamment d'inscrits, le minimum étant fixé à 5 personnes.

Les stagiaires

Depuis ses débuts, la mgem accueille des stagiaires en tant qu'observateurs actifs. Cette activité, prenante en soi, reste une volonté de la mgem d'accompagner de futurs médiateurs (trices) pendant leur formation pratique.

En 2018, nous avons accueilli et accompagné 2 stagiaires en formation de médiation : l'une d'entre elles préparait un DAS à l'HETS (CEFOC à Genève), l'autre se formait à l'IUKB (Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion).

Les stages de deux autres postulants ont dû être reportés sur 2019.

Supervision

L'équipe des médiateurs (trices) a bénéficié en 2018 de 5 séances de supervision d'analyse de pratique et de dynamique d'équipe.

Intervision

Les médiateurs (trices) et la secrétaire/coordinatrice ont participé, en 2018, à 6 interventions. Ces séances ont permis de développer des réflexions associatives sur le fonctionnement de la mgem.

Formation continue

En septembre 2018, l'équipe a reçu une formation sur la protection de la personnalité des employés et le rôle de personne de confiance. Cette formation a été dispensée par 2 collaboratrices du Service Social Inter-Entreprises (SSIE).

Les supervisions, interventions et formations continues sont obligatoires pour conserver les titres de médiateur FSM et ASMF.

6. Perspectives 2019

En 2019, la mgem souhaite continuer à être mise en évidence dans les différents médias genevois et romands, aujourd'hui encore plus indispensables à la promotion générale de la médiation.

En effet, ces différentes émissions et articles permettent au grand public de mieux saisir les bénéfices et la plus-value d'un processus de médiation, c'est-à-dire son aspect préventif, la valorisation de l'échange et de la parole dans une gestion de conflits, l'établissement ou le rétablissement d'une relation constructive, ou encore la réalisation d'un projet visant à préserver une relation parentale constructive.

Le début de l'année 2019, nous permettra également de renforcer notre visibilité à l'appui d'une participation engagée dans le cadre des conférences et festivités qui auront lieu pour fêter les 90 ans de la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'Homme (LSDH). Cette collaboration permettra ainsi de valoriser le processus de médiation en tant qu'outil de pacification des relations interpersonnelles.

Nous souhaitons également travailler, en 2019, sur d'autres outils de communication pouvant encore mieux faire connaître auprès d'un large public les intérêts de la médiation (colloques, campagnes de promotion, distribution de notre nouvelle plaquette par exemple).

Gouvernance participative

Au vu de la dynamique d'équipe des médiateurs/-trices et de la complémentarité des compétences qui s'en dégagent, la mgem souhaite réfléchir à la mise en place de nouveaux outils organisationnels propres à une forme de gouvernance participative. C'est pourquoi, l'équipe de la mgem bénéficiera, en automne 2019, d'une formation continue ayant comme objectif de définir une répartition plus efficiente des tâches relatives au bon fonctionnement de notre association. Ceci permettra, à notre avis, de faire encore évoluer le rayonnement de la mgem.

Co-médiation

Le travail en co-médiation cher à la mgem sera valorisé et renforcé avec l'apport d'outils de réflexion et d'analyse issus du test de personnalité « Insights Discovery » et qui permettra donc de maximiser l'efficacité des duos de co-médiateurs/-trices.

Réseau

Le réseautage demeure, aujourd'hui encore et toujours, un outil déterminant et qui participe au rayonnement de la médiation à Genève en général.

En 2019, la mgem continuera à s'engager au sein de la PIM (Permanence Info-Médiation) et elle poursuivra également son travail de réflexion d'animation au sein du regroupement d'associations qui organise mensuellement des séances d'information autour du thème « Enfants et Séparation ».

De plus, la mgem poursuivra son travail de partenariat en tant qu'organe externe de résolution de conflits avec les entreprises genevoises convaincues par la plus-value qu'offre la médiation en cas de conflits interpersonnels au travail.

Enfin, la mgem va continuer en 2019 à assurer une présence lors des regroupements des différentes fédérations romandes ou suisses actives dans la valorisation de la médiation, comme par exemple la FSM (Fédération Suisse des Associations de Médiation), l'ASMF (Association Suisse pour la Médiation Familiale) et la FGeM (Fédération Genevoise MédiationS).

7. Comptes 2018

Fiduciaire Raisin-Dadre Sarl

N° d'agrément ASR : 501315

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
DE LA MAISON GENEVOISE DES MEDIATIONS
Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'association de la Maison Genevoise des Médiations, Genève pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.

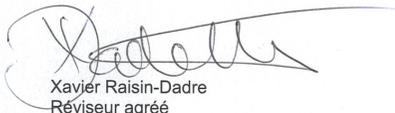
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 5 mars 2019

Le réviseur



Xavier Raisin-Dadre
Réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels au 31.12.2018

Bilan comparatif au 31 décembre

Maison genevoise des médiations

	2018 CHF	2017 CHF
ACTIF		
Caisses	153.65	682.40
Compte de Chèques postaux	21'837.89	50'686.85
Banque Cantonale: garantie loyer Synagogue	4'592.00	4'591.55
Liquidités	26'583.54	55'960.80
Débiteurs	5'855.00	5'860.00
Produits à recevoir	2'400.00	3'157.00
Charges payées d'avance	1'622.00	2'130.40
Réalisables à court termes	9'877.00	11'147.40
Matériel et Mobilier moins: amortissements 25 %	26'897.90 (24'417.90)	25'880.15 (23'360.15)
Machines et matériels de bureau moins: amortissements 20 %	23'461.95 (22'261.95)	23'461.95 (21'941.95)
Site informatique moins: amortissements 25 %	10'300.00 (2'575.00)	0.00 0.00
Immobilisations	11'045.00	4'040.00
TOTAL DE L'ACTIF	47'865.54	71'148.20
PASSIF		
Subvention non dépensée à restituer	(21'061.25)	(6'264.47)
Créanciers	10'527.05	6'140.70
Charges à payer	8'750.30	6'331.80
Capitaux étrangers à court terme	(1'783.90)	6'208.03
Fonds propres	58'675.70	71'039.17
Part de subvention non dépensée	0.00	0.00
Perte de l'exercice	(9'026.26)	(6'099.00)
Total Fonds propres	49'649.44	64'940.17
TOTAL DU PASSIF	47'865.54	71'148.20

Comptes de Pertes et Profits compartatifs au 31 décembre

Maison genevoise des médiations

	BUDJET 2018	2018 CHF	2017 CHF
PRODUITS			
Entretiens de médiation	40'000.00	56'372.50	33'510.00
Formations, sensibilisations internes	5'000.00	5'250.00	4'750.00
Finances d'inscription médiateurs		0.00	0.00
Présentations		0.00	650.00
	<u>45'000.00</u>	<u>61'622.50</u>	<u>38'910.00</u>
Intérêts actifs		0.45	0.45
Cotisations membres	1'200.00	1'170.00	1'100.00
Indemnités assurances		0.00	844.35
Revenus divers		0.00	589.75
	<u>1'200.00</u>	<u>1'170.45</u>	<u>2'534.55</u>
Département de la solidarité et de l'emploi	123'459.00	123'459.00	125'978.00
Dons		1'300.00	0.00
	<u>123'459.00</u>	<u>124'759.00</u>	<u>125'978.00</u>
TOTAL DES PRODUITS	169'659.00	187'551.95	167'422.55
CHARGES			
Honoraires médiateurs indépendants	40'000.00	52'139.00	39'017.85
Honoraires Sensibilisation et Ateliers	4'000.00	2'950.00	2'900.00
Honoraires heures administratives	14'000.00	19'475.00	12'725.00
	<u>58'000.00</u>	<u>74'564.00</u>	<u>54'642.85</u>
Salaires médiateurs	15'000.00	20'187.90	16'090.90
Salaires sensibilisation atelier	1'200.00	1'430.00	500.00
Salaires jetons comité, adm.	3'000.00	6'600.00	3'755.60
Salaires bureau	40'000.00	39'546.00	39'546.00
	<u>59'200.00</u>	<u>67'763.90</u>	<u>59'892.50</u>
Frais de formation		2'820.20	900.00
Frais divers du personnel	2'000.00	2'865.60	3'327.54
Charges sociales	8'000.00	12'827.35	10'188.25
	<u>10'000.00</u>	<u>18'513.15</u>	<u>14'415.79</u>
Frais généraux: selon détail	48'550.00	52'845.66	57'578.31
Amortissements	3'250.00	3'952.75	1'222.95
TOTAL DES CHARGES	179'000.00	217'639.46	187'752.40
Résultat de l'exercice	(9'341.00)	(30'087.51)	-20'329.85
	<u>169'659.00</u>	<u>187'551.95</u>	<u>167'422.55</u>
Répartition du bénéfice:			
Part restituable à l'Etat 70 %		(21'061.25)	-14'230.85
Perte / Bénéfice reporté viré a Capital 30 %		(9'026.26)	-6'099.00

Détail des frais généraux comparatifs au 31 décembre

Maison genevoise des médiations

	BUDJET 2018	2018 CHF	2017 CHF
Loyer et charges	20'000.00	19'159.30	19'187.10
Electricité	800.00	575.85	776.65
Entretien, nettoyage	4'300.00	4'274.70	4'234.55
Assurances des locaux / Assurance RC	800.00	707.90	701.65
Fournitures de bureau	500.00	1'593.85	503,80
Frais informatique	1'500.00	1'286.35	1'358.80
Cafétéria	1'000.00	745.75	1'014.40
Frais d'envois	300.00	297.00	197.00
Téléphones, fax	2'000.00	2'201.20	2'216.05
Photocopieuse	2'000.00	2'388.30	1'799.05
Honoraires	8'500.00	8'344.75	8'390.00
Honoraires supervisions	2'000.00	1'705.00	1'820.00
Frais de CCP et banque	100.00	174.74	114,25
Commissions cartes crédit	150.00	322.57	150,76
Frais appareil cartes de crédit	500.00	398.50	451.50
Documentation	500.00	35.30	538.50
Cotisations associations professionnelles	1'700.00	1'842.00	1'600.00
Achat petits matériel	500.00	136.60	179.40
Publicité, imprimés	0.00	5'023.50	2'420.70
Frais site internet	200.00	0.00	189.50
Fête 20 ^{ème} anniversaire	0.00	0.00	8'177.80
Impôts	200.00	277.50	139.85
Fonds rendez-vous manqués et aide	1'000.00	1'355.00	1'060.00
Frais divers	0.00	0.00	357.00
TOTAL DES FRAIS GENERAUX	48'550.00	52'845.66	57'578.31

Nous adressons nos vifs remerciements

- Etat de Genève : Département de la Cohésion Sociale (DCS)
- nos membres de soutien
- les communes de Bardonnex et de Meinier, ainsi que la Ville de Meyrin

pour leur subvention, leur cotisation et leur don sans lesquels la maison genevoise des médiations ne pourrait exister.



Genève, mai 2019

Impressum

Graphisme : Sophie Jaton, atelier de création graphique

Genève, avril 2019



maison genevoise
des médiations

Rue de la Synagogue 41
1204 Genève
T +41 22 320 59 94
info@mgem.ch

Entrée rue de l'Arquebuse 15

www.mgem.ch